



Office fédéral de la santé publique  
Division Prestations  
3003 Berne

Envoi par courriel : [abteilung-leistungen@bag.admin.ch](mailto:abteilung-leistungen@bag.admin.ch)

Berne, le 21 juin 2017

**Modification de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie**  
**Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant la modification de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie ainsi que de nous avoir transmis les documents y afférents.

**Appréciation générale**

Cela fait désormais plusieurs années que les partenaires tarifaires planchent sur une révision totale de la structure tarifaire TARMED. Le parti socialiste suisse (PS) est à la fois consterné et préoccupé par les blocages incessants, les mécontentes au sein des associations faitières et entre les partenaires ainsi que par l'impossibilité de trouver un commun accord pour une adaptation de fond de TARMED qui serait conforme aux réalités actuelles, alors que les primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) poursuivent leur évolution à la hausse. La validité de TARMED a été prolongée jusqu'à la fin 2017. Par conséquent, le Conseil fédéral propose d'intervenir afin de garantir la sécurité juridique des partenaires tarifaires et la stabilité des tarifs pour les assuré-e-s au-delà de cette date butoir. Ce faisant, le PS considère que le Conseil fédéral est tenu d'user de ces compétences subsidiaires en la matière afin de veiller au bon fonctionnement de cette assurance sociale. Par la même occasion, le PS condamne avec force toute velléité politique de supprimer le contrôle démocratique exercé par l'Etat sur l'évolution des coûts dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS), comme ce fut le cas récemment (cf. [16.418](#)). Il s'agit d'une attaque frontale à l'égard d'un principe protégeant les assuré-e-s contre des augmentations incontrôlées des primes.

Par cette ordonnance, le Conseil fédéral propose d'adapter, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la structure tarifaire pour les prestations médicales et de la fixer par la

**Parti socialiste  
Suisse**

Spitalgasse 34  
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)



même occasion comme structure tarifaire uniforme sur le plan suisse pour les prestations médicales ambulatoires. Etant donné qu'un certain nombre de prestations ne sont plus tarifées de manière adéquate – ce qui est reconnu par les partenaires tarifaires et qui est dommageable à plusieurs titres pour les assuré-e-s et les patient-e-s –, que certaines prestations ne répondent plus entièrement aux prescriptions de la LAMal et considérant les profonds et continuels désaccords dominant les négociations, le PS soutient résolument le Conseil fédéral dans sa démarche. Au surplus, nous réitérons notre soutien à la médecine de famille et insistons sur l'importance d'honorer adéquatement le travail effectué par les médecins généralistes. C'est pourquoi il y a lieu de renforcer leur position par rapport aux médecins spécialistes, dont certains groupes sont généreusement rémunérés.

Pour le PS, il est incontestable qu'une révision totale de TARMED est requise. Dans son nouveau papier de position sur la politique de la santé<sup>1</sup>, le PS plaide en faveur de modèles de remboursement et de soins qui renforcent la coopération, la coordination et la prévention. Les chiffres sur l'évolution des consultations et des coûts en ambulatoires à la page 8 du rapport explicatif nous renforcent dans notre conviction que les tarifs TARMED génèrent de mauvaises incitations et poussent au sur-approvisionnement et à la surmédicalisation. Au demeurant, il faudra veiller à ce que les adaptations proposées ne conduisent pas à une augmentation des volumes comme ce fut le cas lors de la dernière intervention du Conseil fédéral en 2014.

Aux yeux du PS, il y a lieu de bien analyser les conséquences des ajustements prévus, notamment en matière d'approvisionnement. Il sied de garantir que celui-ci soit suffisant et de bonne qualité sur l'ensemble du territoire. Le Conseil fédéral doit s'assurer que les adaptations prévues se fondent sur des données les plus complètes possibles. Il faut à tout prix éviter que certaines limitations ne découlent sur un rationnement des prestations qui affecteraient négativement les groupes les plus vulnérables, à savoir les enfants, les personnes souffrant de troubles psychologiques, les patient-e-s âgé-e-s et/ou polymorbides, les patient-e-s atteint-e-s de maladies chroniques ou rares et les personnes en situation de handicap. Pour cette raison, le PS exige que les partenaires tarifaires, en particulier les fournisseurs de prestations, livrent les données requises.

Nous tenons, ci-après, à relever certaines adaptations qui mériteraient éventuellement un examen plus approfondi, tout en signalant que nous ne nous exprimons pas de manière définitive sur des positions individuelles. Le PS revendique la promotion d'une révision de TARMED qui favorise la coordination des soins. Celle-ci devrait tenir compte des spécificités des groupes de patient-e-s mentionnés ci-dessus. Considérant l'évolution démographique et le vieillissement démographique, nous estimons qu'il y a un intérêt à analyser méticuleusement l'impact des adaptations pour lesdits groupes. Le PS suggère notamment d'étudier la possibilité de prévoir les limitations en temps plus différenciées pour les prestataires pratiquant dans le domaine des soins médicaux de base. Il s'agirait par exemple d'éviter que ces derniers ne puissent plus consacrer le temps requis à la coordination des soins par exemple. Pour les groupes de po-

---

<sup>1</sup> Cf. PS Suisse, *Une concurrence qui coûte cher. Pour un système de santé publique solide*, mai 2017, p. 23. Le papier sera soumis à l'approbation de l'Assemblée des délégué-e-s du PS du 24 juin 2017, cf. [http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/gesundheitspapier\\_f\\_def.pdf](http://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/gesundheitspapier_f_def.pdf)



pulation les plus vulnérables, les consultations ou les examens peuvent de fait prendre plus de temps. Cela est valable, aussi, en psychiatrie. La création d'une position de coordination spécifique pourrait constituer une piste à vérifier.

Dans le domaine de la pédiatrie, certaines modifications pourraient s'avérer problématiques. Le PS s'inquiète d'un éventuel transfert de certains cas de l'ambulatoire vers le stationnaire afin de pouvoir mieux couvrir les coûts de la prise en charge des patient-e-s mineur-e-s. Par ailleurs, pour ce qui est des urgences pédiatriques, les permanences pour enfants peuvent constituer dans certaines régions – dans les grands centres urbains entre autres – une alternative à un traitement au sein d'un hôpital pédiatrique, surtout là où il y a un manque avéré de pédiatres. Le PS exhorte le Conseil fédéral à explorer des solutions plus différenciées également pour ce type de fournisseurs de prestations. L'examen médical d'un enfant requiert davantage de temps et de travail que chez un adulte capable de discernement et pouvant s'exprimer plus clairement que les enfants. La révision TARMED devrait en tenir compte.

En ce qui concerne la physiothérapie, le Conseil fédéral a réexaminé la structure tarifaire valable jusqu'à fin 2017 et propose également de la fixer sur la base de cette dernière, de manière à garantir son existence ininterrompue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dans la mesure où, dans ce domaine précis, les prestataires ne devraient pas subir de coupes, le PS estime que l'intervention du Conseil fédéral est justifiée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste  
suisse

Christian Levrat  
Président

Jacques Tissot  
Secrétaire politique